



Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada



Rapport annuel

20²³₂₄





Table des matières

1	En un coup d'œil	3
2	Infrastructures	5
3	Gouvernance	18
4	Analyse de la performance	23
5	États financiers	32
	Annexe	57

À propos du présent rapport

La Société est engagée à communiquer de façon transparente l'information relative à ses activités et à ses investissements.

Ce rapport annuel couvre l'exercice s'étalant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration.

Coordonnées de la Société

Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
Longueuil (Québec) J4K 0B9 450 651-8771

Site Internet : JacquesCartierChamplain.ca
Information : onglet 'Nous joindre' sur le site Internet

Participez à la conversation sur les réseaux sociaux





Pont Jacques-Cartier



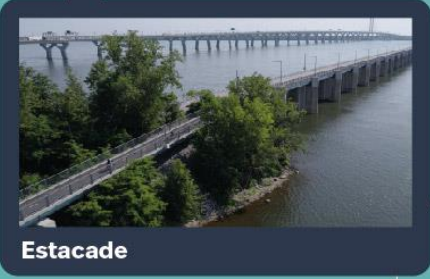
Section fédérale de l'autoroute Bonaventure



Section fédérale du pont Honoré-Mercier



Tunnel de Melocheville



Estacade

Le réseau de PJCCI



A photograph of a bridge structure with birds flying in the sky. The text "Section 1" is written in a large, white, sans-serif font, and "En un coup d'œil" is written below it in a smaller, white, sans-serif font.

Section 1

En un coup d'œil

La Société

Gestionnaire d'ouvrages majeurs, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est une société d'État fédérale, établie en 1978, responsable du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (dont la déconstruction a été complétée durant l'exercice), de l'Estacade, du pont de contournement de l'Île des Sœurs (en déconstruction), des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville.

MISSION

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

VISION

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

VALEURS

- + Esprit d'équipe
- + Transparence
- + Rigueur
- + Innovation
- + Engagement

La Société assure au quotidien le passage sécuritaire de milliers d'usagers par la gestion, l'entretien et la réfection de ces infrastructures essentielles pour le Grand Montréal. La Société veille à ce que ces ouvrages demeurent sécuritaires, pleinement fonctionnels et attrayants, pour aujourd'hui et pour demain. Les activités de la Société englobent la planification et la réalisation de projets de construction, de réfection et de renforcement des infrastructures sous sa responsabilité, de même que leur opération et entretien.





Message corporatif

Le présent rapport annuel fait état des nombreuses réalisations de la Société au cours de l'exercice dont la plus marquante est sans contredit la conclusion de l'imposant chantier de la déconstruction du pont Champlain d'origine, et ce, dans le respect du budget et de l'échéancier. De plus, le projet de reconstruction de l'autoroute Bonaventure en boulevard a fait l'objet d'une annonce ministérielle qui a mis en lumière ses principaux atouts, notamment un large corridor vert en bordure du fleuve Saint-Laurent doté de pistes de mobilité active, qui contribuera à améliorer la mobilité et la qualité de vie dans le secteur.

PJCCI a également poursuivi les importants programmes de maintien des actifs dont elle est responsable, et qui visent à prolonger leur durée de vie et à assurer la mobilité sécuritaire des usagers, à raison de 80 millions de passages par année, tout en considérant l'évolution des besoins de la collectivité et les impacts des changements climatiques. Pour ce faire, la Société gère des projets complexes qui requièrent des expertises diversifiées; ils sont planifiés à long terme et permettent de réaliser des interventions proactives, respectueuses de l'environnement, tout en assurant une saine gestion des fonds publics. Les investissements en travaux majeurs ont totalisé 104 M\$ au cours de l'exercice.

À titre de gestionnaire d'ouvrages majeurs, la Société voit son expertise technique pointue sollicitée par ses partenaires et par le gouvernement du Canada. En effet, depuis août 2023, elle fournit du soutien technique à Infrastructure Canada (INFC) durant la phase d'exploitation du corridor du pont Samuel-De Champlain. Ce nouveau mandat témoigne de la gestion d'actifs rigoureuse et efficace de PJCCI qui constitue un partenaire stratégique pour le gouvernement fédéral.

Le 31 mars 2024, l'équipe de PJCCI a par ailleurs conclu son plan stratégique *Destination 2024* qui a permis la concrétisation de nombreuses initiatives d'amélioration et d'optimisation au cours des quatre dernières années. Le personnel étant la clé de sa réussite, PJCCI investit également dans différentes initiatives visant à renforcer le sentiment d'appartenance, l'engagement et le bien-être des membres de son équipe. À cet effet, la Société a obtenu la reconnaissance Entreprise en santé et poursuit le déploiement de sa marque employeur dont le volet interne, sous le thème ON CRÉE — LE LIEN, a été présenté l'an dernier. Son volet externe, incluant l'incitatif à l'action TRAVERSEZ — CHEZ NOUS, a été lancé en mars 2024 et sera déployé sur diverses plateformes au cours de la prochaine année.

Toujours soucieuse de maintenir un échange constructif avec son environnement externe, l'équipe a multiplié les communications et les rencontres afin de créer, voire de renforcer les liens précieux avec ses partenaires, ses fournisseurs, ses parties prenantes clés et la collectivité, que nous tenons à remercier.

Enfin, nous constatons que la Société a le privilège de pouvoir compter sur un personnel engagé et talentueux qui met quotidiennement son expertise au service de ses réalisations. Les membres du conseil d'administration veillent à ce que les efforts convergent vers l'accomplissement de la mission de pérennité des actifs essentielle à la mobilité et à la sécurité des personnes, le tout suivant les bonnes pratiques de saine gouvernance et de transparence.

Me Sylvain Villiard
Président adjoint du Conseil

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante





Cette section présente les faits saillants de l'exercice 2023-2024 en lien avec les cinq rubriques ci-contre :

- Gestion d'actifs
- Mobilité
- Équipe et collectivité
- Rendement et innovation
- Environnement et développement durable

■ Gestion d'actifs

La gestion d'actifs de PJCCI - Afin de déterminer l'état réel des structures sous sa gestion et leur niveau d'endommagement, PJCCI en assure une gestion proactive, qui repose sur une connaissance approfondie de la durée de vie générale des éléments des actifs et les causes générales de leur détérioration. Cette approche permet d'établir le moment optimal ainsi que la portée précise des interventions requises, en vue de minimiser leurs coûts et maximiser leur efficacité. Les principaux travaux réalisés sur chaque actif sont déterminés dans une perspective à plus long terme, visant à assurer leur pérennité. Ces travaux pour l'exercice sont décrits dans les prochaines pages.

■ Mobilité

Planification des travaux – Partenaire clé de la mobilité dans le Grand Montréal, PJCCI a poursuivi ses efforts en 2023-2024 afin d'atténuer l'impact de ses travaux sur la mobilité. La Société a mis en œuvre des planifications détaillées et différentes mesures d'optimisation des travaux.



Mobilité Montréal – PJCCI est un membre actif de Mobilité Montréal qui regroupe une vingtaine de partenaires des secteurs public et privé. Depuis 2011, ces derniers coordonnent les travaux et les mesures d'atténuation requises dans le cadre des grands chantiers de la région de Montréal. PJCCI siège à cinq comités de Mobilité Montréal : coordination des entraves majeures de fins de semaine, technique, communications, aviseur et directeur.

Bonifier les outils de communication – En 2023, PJCCI a réédité un sondage mené en 2020 auprès de ses usagers qui a permis une mesure comparative de l'efficacité et de la satisfaction des modes de communication utilisés pour annoncer les entraves routières ou de mobilité active, en plus de recueillir leurs commentaires et suggestions. Selon les répondants, le site Internet demeure l'outil de communication le plus utilisé pour se renseigner sur les entraves, suivi des alertes courriel et des publications sur X (anciennement Twitter).



Site Internet de PJCCI



Circulation routière – Les travaux de PJCCI sont planifiés afin de minimiser les entraves aux heures de pointe. D'ailleurs, au cours de l'exercice, la disponibilité des voies aux heures de pointe, sur l'ensemble des infrastructures gérées par PJCCI, a été de 99,2 %.



Circulation aux approches du pont Honoré-Mercier

■ Équipe et collectivité

Assemblée publique annuelle – Le 21 novembre 2023, la Société a tenu son assemblée publique annuelle 2022-2023 en mode virtuel. Au cours de l'exercice 2023-2024, les citoyens ont également bénéficié d'autres tribunes d'échange avec PJCCI, détaillées ci-après.

Démarche participative – Comme PJCCI réalise certains projets ayant un impact sur la collectivité, l'environnement ou la mobilité, elle a défini et mis en œuvre une démarche participative afin de structurer les activités de consultation et d'information auprès trois groupes : les partenaires (municipalités, ministères et autres partenaires institutionnels), des parties prenantes (associations, groupes d'intérêt, et autres), et le grand public. Selon le projet ou le secteur, PJCCI déploie divers moyens pour favoriser la communication transparente et des échanges constructifs avec tous les publics.

Dons et commandites – Par le biais d'une contribution totale de 37 200 \$ en dons et commandites en 2023-2024, PJCCI continue de soutenir le secteur du génie, l'industrie du transport et de la mobilité, la relève en génie ainsi que le développement durable. Elle a notamment appuyé les activités des facultés de génie de l'École de technologie supérieure, l'Université McGill et l'Université de Sherbrooke.

Une équipe généreuse – L'équipe de PJCCI continue d'appuyer généreusement la Campagne Centraide du Grand Montréal et PartenaireSanté en contribuant une somme totale de plus de 9500 \$ en 2023-2024.

■ Rendement et innovation

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI qui encourage la recherche de solutions créatives par ses équipes. Depuis 2016, différents projets de recherche qui portent notamment sur les méthodes et les matériaux sont chapeautés par PJCCI, le tout afin d'améliorer la durabilité des infrastructures.

Alternatives aux sels de déglaceage - Les sels de déglaceage ont des effets néfastes connus sur les matériaux, tels que le béton et l'acier, ainsi que sur l'environnement. PJCCI poursuit ses recherches sur des alternatives à ces produits afin de les éliminer ou d'en réduire l'utilisation sur les infrastructures. En collaboration avec le Laboratoire international des matériaux antigivre (LIMA) de l'Université du Québec à Chicoutimi, PJCCI a lancé une étude pour tester le formiate de potassium comme alternative à ces produits.



Épandage de sel en hiver

Matériaux innovants et écologiques - Dans le cadre de ses activités de recherche sur l'utilisation de matériaux durables, PJCCI s'intéresse aux avantages qu'offre la poudre de verre comme substitut cimentaire. PJCCI est devenue membre de la chaire SAQ en valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke, afin d'analyser les avantages de la poudre de verre au niveau de la maniabilité du béton frais, la durabilité du béton durci, ainsi que son empreinte écologique.



Nouvelles techniques d'inspection – PJCCI étudie diverses méthodes d'inspection de ses structures submergées afin de trouver des alternatives à l'approche traditionnelle avec plongeurs; elle souhaite ainsi optimiser les inspections et réduire les risques tout en préservant l'intégrité et la qualité des résultats. De plus, en collaboration avec le Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO), PJCCI a lancé un projet de recherche sur l'utilisation de nouvelles technologies d'inspection, incluant des drones.

Partage de connaissances – En 2023-2024, la Société a partagé ses connaissances et innovations dans les secteurs du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable. Les experts de PJCCI ont ainsi participé à deux événements externes, afin d'échanger avec d'autres spécialistes et professionnels et de contribuer à l'avancement de la connaissance dans différents domaines. L'équipe a également contribué à la rédaction de cinq articles techniques en lien avec ses projets ou ses actifs.

■ Environnement et développement durable

En s'inspirant de la norme ISO 14001, la Société a développé un système de gestion environnementale (SGE) qui regroupera tous les outils de gestion environnementale pour faire avancer sa stratégie de développement durable. Depuis 2022-2023, différents outils ont été élaborés et des indicateurs de performance environnementale sont en préparation. De plus, PJCCI mène simultanément plusieurs initiatives visant à assurer la protection de l'environnement et la saine gestion environnementale de l'ensemble de ses activités.

+ Dans le respect des exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la Société voit à la réduction des impacts environnementaux des projets, notamment par la mise en place de mesures d'atténuation fiables et reconnues.

+ Elle dresse un inventaire global de la biodiversité (faune et flore) sur l'ensemble de son territoire.

+ PJCCI poursuit l'évaluation des terrains contaminés dont elle assume la gestion, ainsi que la mise en place d'un plan de gestion de ceux-ci. Ces travaux sont financés notamment dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).



Nichoir pour faucons - pont Honoré-Mercier

+ Depuis quelques années, PJCCI dresse un portrait des gaz à effet de serre (GES) émis par ses activités administratives, de construction, d'opération et d'entretien des infrastructures. PJCCI pourra ainsi entamer une réflexion visant à identifier des pistes de solution en matière de réduction des GES, appuyant l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Stratégie de développement durable – En tant que gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est consciente que ses activités ont un impact sur la collectivité et l'environnement. Depuis 2015, une stratégie de développement durable encadre ses actions. Le 1^{er} novembre 2023, PJCCI déposait et publiait sa nouvelle Stratégie de développement durable (SDD) pour 2023 à 2027. PJCCI contribue ainsi à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD). La SDD de PJCCI comprend un plan d'action pluriannuel contribuant à 6 des 17 objectifs de la SFDD.





Pont Jacques-Cartier

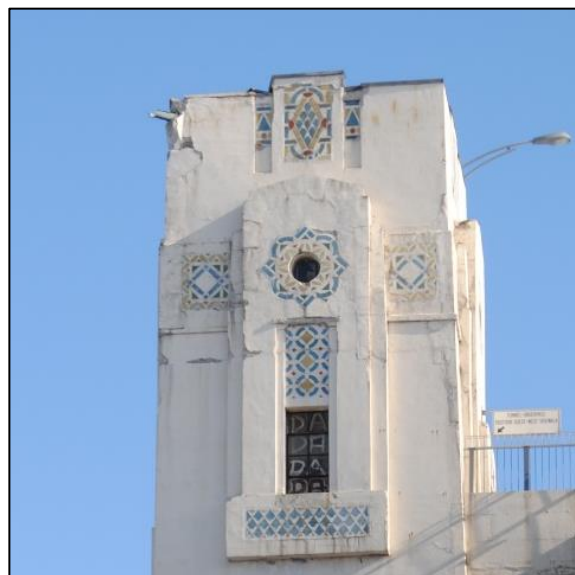
Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité du pont au-delà de son 150^e anniversaire, avec une optique d'intégration urbaine évolutive, en favorisant les modes de transports alternatifs tout en maintenant la fluidité de la circulation.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 22,5 M\$

- + Poursuite du programme de réfection d'acier, incluant le renforcement, le nettoyage et la peinture du dessous du tablier ainsi que le remplacement du système de peinture de la zone d'éclaboussures de la superstructure
- + Préparation des plans et devis liés à des travaux de maintien du Pavillon de l'île Sainte-Hélène
- + Début de la conception détaillée visant la démolition de l'ancien poste de péage et le réaménagement des terrains adjacents
- + Début de l'étude d'avant-projet portant sur la réfection des piles 23 et 26

Pavillon de l'île Sainte-Hélène – Bâtiment de style Art déco construit entre 1927 et 1931, le Pavillon de l'île Sainte-Hélène fait partie intégrante du pont Jacques-Cartier car il en supporte le tablier principal et connecte les deux rampes d'accès à l'île Sainte-Hélène. Dans une optique de conservation de l'ouvrage à long terme, des travaux de maintien et de pérennité ont été entamés en 2022-2023, visant notamment le remplacement des portes et fenêtres et des quelque 6600 mosaïques formant les 181 motifs qui ornent ce bâtiment. Des fouilles archéologiques ont également été effectuées autour du Pavillon en prévision de travaux d'excavation.



Mosaïques colorées ornant le Pavillon de l'île Sainte-Hélène

■ Mobilité

Achalandage – Avec plus de 31 millions de passages annuellement sur les voies de circulation, la piste multifonctionnelle et le trottoir, le pont Jacques-Cartier compte parmi les infrastructures les plus achalandées du Québec. C'est pour cette raison que les travaux de PJCCI sont planifiés afin de minimiser les entraves particulièrement aux heures de pointe.

Mobilité active hivernale – L'exploitation hivernale de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier en est à sa quatrième saison. Entre le 20 décembre 2023 et le 5 avril 2024, plus de 37 000 passages ont été recensés sur la piste, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à l'année précédente. En raison de l'achalandage très limité, le trottoir n'a pas été déneigé. Rappelons que la piste était ouverte tous les jours entre 5 h et 22 h 30, permettant ainsi d'effectuer l'entretien préventif la nuit et de minimiser les fermetures; le taux d'ouverture a d'ailleurs été de 100 % durant les heures d'exploitation.

La sécurité avant tout – Afin d'améliorer l'expérience et la sécurité de tous les usagers de son réseau, PJCCI élabore et déploie des campagnes de sensibilisation dans différents médias ainsi que sur différentes plateformes numériques. En 2023-2024, une campagne de sécurité routière a été déployée ainsi que quatre campagnes destinées aux usagers de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier. Une de ces campagnes se voulait une invitation à expérimenter la mobilité active sur le pont et *Vivre la mobilité active - Autrement!*

■ Équipe et collectivité

Feux d'artifice – La 37^e édition de L'International des Feux Loto-Québec s'est tenue du 29 juin au 10 août 2023. Durant 7 soirées, un total de plus de 75 000 festivaliers ont observé les spectacles pyrotechniques à partir du pont Jacques-Cartier. Depuis l'été 2022, des zones fumeurs sont en place afin d'assurer un environnement sans fumée à tous les spectateurs.



Publicité de mobilité active

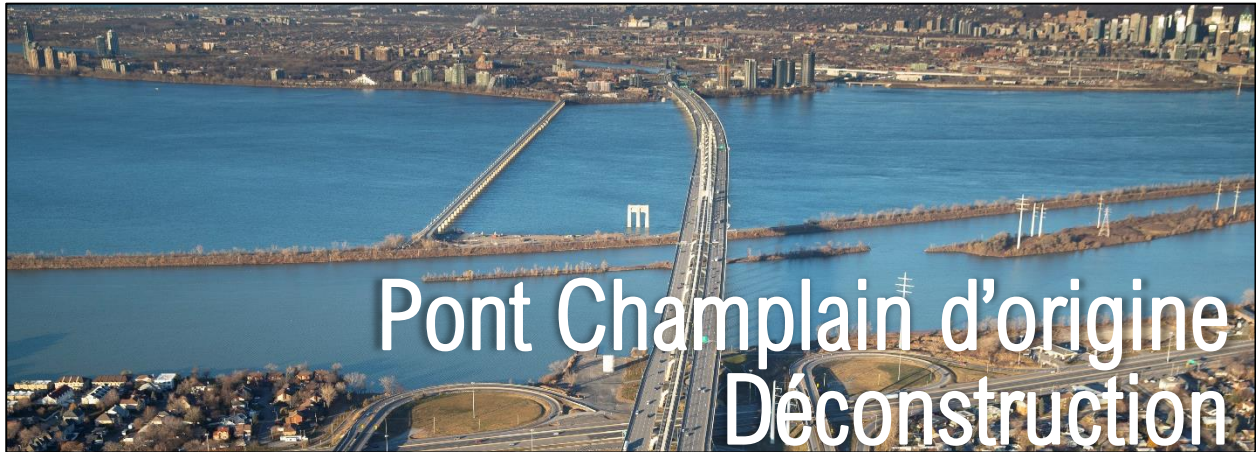


Le pont Jacques-Cartier durant les feux d'artifice

Autres collaborations - PJCCI continue d'appuyer des organismes sans but lucratif qui évoluent près du pont Jacques-Cartier.

- + Depuis 2014, le dépôt mobile de la Coopérative Les Valoristes s'installe sous le pont Jacques-Cartier. En 2023, la Coop a occupé le site du 6 mai au 31 octobre inclusivement, ce qui a permis de récupérer 153 799 contenants consignés.
- + La Société collabore également depuis plusieurs années avec Spectre de rue, un organisme qui travaille avec les personnes marginalisées.





Énoncé de vision

Assurer la sécurité du pont jusqu'à sa mise hors service; documenter et bonifier nos connaissances de cet ouvrage afin de partager l'expertise acquise avec la communauté technique et autres organismes.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 31,6 M\$

- + Déconstruction de quatre travées, quatre piles et quatre semelles, secteurs de la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent (la Digue) et de Brossard
- + Déconstruction de la portion centrale en acier, secteur de la Digue
- + Démantèlement de toutes les jetées et travaux de remise en état
- + Reconstruction de la pile 40W sur l'île des Sœurs et sécurisation des piles 2W et 7E à Brossard, conservées pour le projet Héritage Champlain
- + Finalisation de la conception détaillée visant l'aménagement des sites du projet Héritage Champlain
- + Début des plans et devis relatifs à la construction d'un lien cyclable à Brossard

Déconstruction historique – En novembre 2023, la déconstruction du pont Champlain d'origine était complétée à 100 %, soit deux mois plus tôt que l'échéance initiale! Essentiellement, 56 travées, 53 piles et 53 semelles ont été déconstruites par Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C., formée de Pomerleau inc. et Delsan-A.I.M. Environmental Services Inc. Le budget initial de 225,7 millions de dollars a été respecté, auquel s'ajoutent des frais directs liés à la COVID-19 de 8,9 millions de dollars.

■ Équipe et collectivité

Projet Héritage Champlain – PJCCI prévoit l'aménagement de trois sites libérés suite à la déconstruction du pont, qui sont situés à l'île des Sœurs, sur la Digue et à Brossard. L'Estacade fera partie de ces aménagements qui sont créés sur la base des consultations publiques tenues en 2019 et qui ont permis de déterminer les quatre orientations d'Héritage Champlain : Connectivité, Appropriation, Biodiversité et Mémoire. Les travaux se dérouleront durant les exercices 2024-2025 et 2025-2026.



Héritage Champlain – aménagements prévus sur le site de l'île des Sœurs



Rencontre avec la population – Une sixième et dernière rencontre publique virtuelle à laquelle étaient conviés les résidents de l’île des Sœurs et de Brossard, s’est tenue le 17 mai 2023. Lors de cette rencontre, l’équipe de PJCCI a fait un retour sur les orientations du projet Héritage Champlain résultant des consultations publiques tenues en 2019. Les concepts d’aménagements ont été présentés aux participants qui ont posé plusieurs questions et adressés de nombreux commentaires positifs sur le projet.

Distribution de pièces-souvenirs

La Société a souhaité souligner cette déconstruction historique en invitant la population à se procurer une pièce-souvenir lors de deux événements publics organisés les 9 et 10 septembre 2023, à Brossard et à l’île des Sœurs respectivement. Près de 4000 rivets tirés de la structure d’acier du pont ont ainsi été remis, un geste de réutilisation et de commémoration qui a ravivé beaucoup de souvenirs!



Distribution des rivets-souvenirs à Brossard le 9 septembre 2023

Reportage inédit – La distribution de pièces-souvenirs a attiré l’attention de l’émission *Infoman* diffusée sur les ondes de Radio-Canada. C’est ainsi qu’un des animateurs s’est joint à l’équipe de PJCCI durant les deux matinées de distribution pour échanger avec les personnes qui s’étaient déplacées pour obtenir un rivet. Ce segment a été diffusé le 14 septembre 2023 et a fait rayonner positivement cette activité unique!

Communications proactives avec la population – PJCCI a déployé plusieurs outils de communication qui ont permis à la population de suivre la déconstruction du pont Champlain, tels une infolettre, une section spéciale sur son site Internet, en plus des rencontres publiques, des publications régulières sur les médias sociaux, des campagnes publicitaires, d’une chaîne YouTube et d’un compte Flickr. La Société souhaitait ainsi tenir la population informée de l’évolution du chantier et la rassurer quant aux étapes à venir et aux mesures d’atténuation en place.

Seulement 3 plaintes en 41 mois de travaux!

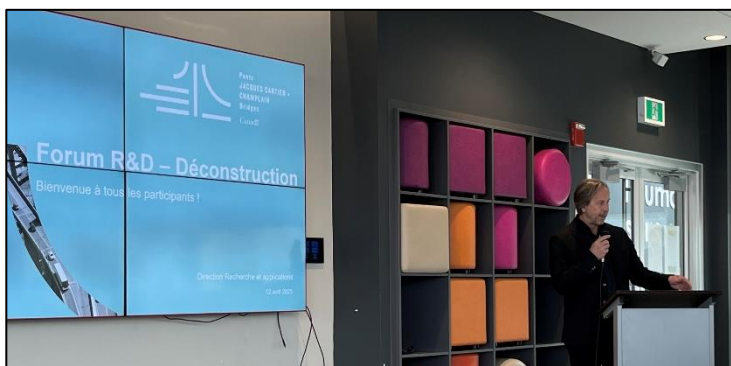
Afin d’assurer la quiétude des citoyens, d’importantes mesures d’atténuation ont été mises en place tout au long du projet, incluant des sonomètres, des stations de mesure de qualité de l’air et des suivis en continu.

Suivis avec les partenaires – Deux fois par année depuis 2019, la Société tient des rencontres avec différents élus et partenaires dans le cadre du projet de déconstruction. La Société assure ainsi une mise à jour régulière du projet tout en demeurant à l’écoute des commentaires de ses partenaires.

Rendement et innovation

Projets de recherche et développement

En marge des travaux de déconstruction, 12 projets de recherche et développement sont menés par 8 entités de recherche canadiennes afin de faire évoluer la connaissance en lien avec la performance et la durabilité des infrastructures. Chaque année depuis 2021, PJCCI organise un forum qui permet à tous ces chercheurs d’échanger sur leurs projets; le troisième forum s’est tenu le 12 avril 2023 à l’Université de Sherbrooke.



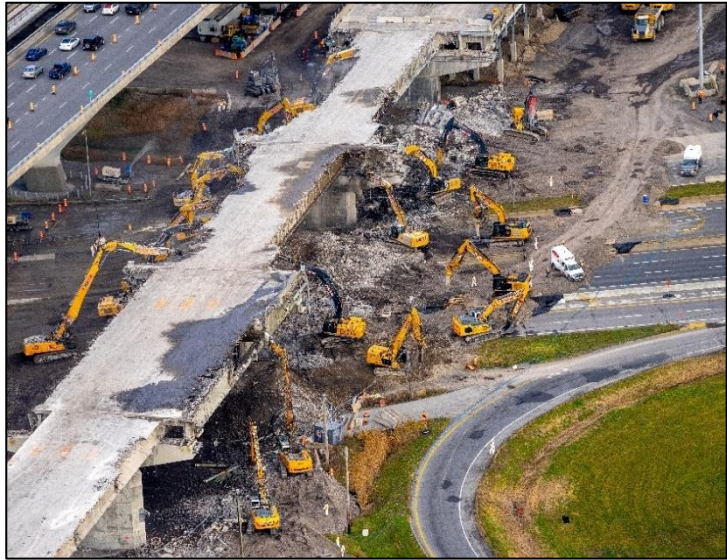
Robert Sauvé, directeur principal, Gestion d’actifs au forum 2023

■ Environnement et développement durable

Les travaux de déconstruction incluaient la gestion des sols, de l'eau et des matériaux, dans le respect de la législation applicable.

Valorisation des matériaux – Des 264 000 tonnes de matériaux générées par la déconstruction de ce pont de 3,4 km, 100 % ont été suivies par le système de traçabilité mis en place dans le cadre de ce projet hors norme. Au final, 96 % des matériaux ont été valorisés, et seulement 4 % ont été dirigés vers des sites d'enfouissement. Des 96 % de matériaux valorisés, 90 % ont été réutilisés et 10 % recyclés. Ces résultats dépassent l'objectif initial de valorisation qui était de 80 %.

Concours de réutilisation des matériaux - Parmi les différentes initiatives de valorisation, la Société a lancé en 2021, un concours pancanadien de réutilisation des matériaux afin de donner une seconde vie à quelques centaines de pièces d'acier du pont. Le 26 avril 2023, PJCCI annonçait la confirmation de 11 projets diversifiés, lesquels visent notamment à laisser un legs à la mémoire de cet important ouvrage montréalais dans différentes régions du Québec.



Démolition des travées situées au-dessus de la Route 132 en 2022, qui a généré des milliers de tonnes de matériaux

Compensation de l'habitat du poisson
Parmi les mesures de protection de l'environnement prévues en marge de la déconstruction figure la compensation écosystémique des habitats fauniques. Le plus important des projets de compensation de l'habitat du poisson consiste en l'aménagement de six hectares de terres agricoles en plaine inondable à Saint-Ignace-de-Loyola dans l'archipel du lac Saint-Pierre. De plus, au cours de l'exercice, les jetées aménagées pour les travaux de déconstruction sur la Digue, ainsi qu'à Brossard et à l'île des Sœurs, ont été démantelées. D'autres projets de compensation seront réalisés dans le cadre du projet Héritage Champlain.



Projet de compensation à Saint-Ignace-de-Loyola

Suivi des gaz à effet de serre (GES) – Dans le cadre du projet de déconstruction, PJCCI souhaitait limiter les émissions de GES et que soient compensées celles qui seront inévitables. À l'automne 2023, plus de 12 600 tonnes de GES avaient ainsi été compensées. PJCCI vise de plus l'obtention d'une reconnaissance Envision, notamment par le biais de la valorisation de 96 % des matériaux, le développement du réseau de sentiers et de pistes cyclables en rive prévu dans le cadre d'Héritage Champlain, de même que des projets de compensation et de recherche qui contribuent à faire évoluer la connaissance.

Nouveau mandat - Le corridor du pont Samuel-De Champlain est exploité dans le cadre d'un partenariat public-privé, entre le gouvernement du Canada et le Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. PJCCI et le gouvernement du Canada (représenté par INFC) ont convenu d'une entente initiale de 18 mois, dans le cadre de laquelle PJCCI, de par son expérience de gestionnaire d'ouvrages majeurs, fournit à INFC du soutien technique durant la phase d'exploitation du projet. Au besoin, PJCCI s'adjoindra les services de consultants externes. Après la phase initiale, qui vise principalement à assurer le transfert de connaissances, une seconde entente à plus long terme est envisagée.



Pont Samuel-De Champlain



Énoncé de vision

Prolonger la vie utile de cette structure afin de maintenir le lien privilégié qu'elle offre pour l'entretien des structures, le contrôle des glaces et la mobilité active en valorisant l'implication sociale et urbaine.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 2,9 M\$

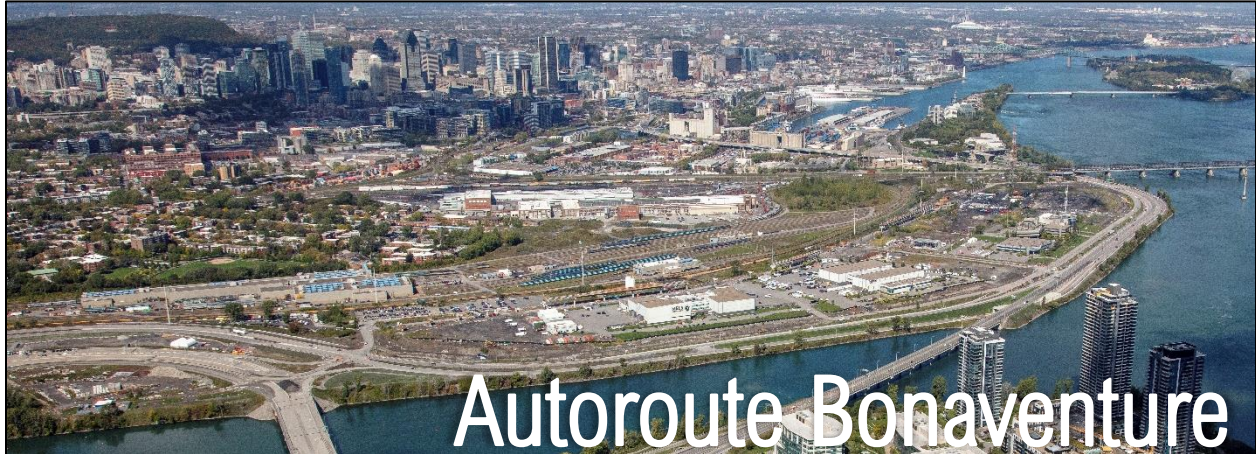
- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'Estacade en 2023-2024
- + Début de la conception détaillée relative à des interventions spécifiques (semelles et fûts, appareils d'appui et système de drainage) afin d'assurer une durée de vie stratégique à cette infrastructure

■ Mobilité

Les adeptes de mobilité active ont pu l'utiliser du 8 avril au 3 décembre 2023 inclusivement, soit aux mêmes dates que le réseau cyclable de la Société du parc Jean-Drapeau, auquel elle est reliée.

■ Environnement et développement durable

Colonie d'hirondelles à front blanc – La Société a élaboré et mis en place un plan de gestion écosystémique de la colonie d'hirondelles à front blanc du secteur du pont Champlain d'origine. Ce plan a mené à l'installation de poutrelles de nidification sous l'Estacade en 2022. Le suivi effectué en 2023 démontre que la population d'hirondelles à front blanc continue de croître et a atteint un maximum jamais observé depuis le début des inventaires en 2013 avec 979 nids dénombrés.



Autoroute Bonaventure

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et arrimer la vocation de l'autoroute avec les nouveaux corridors en développement dans le secteur et les besoins de mobilité active, tout en facilitant l'accès au fleuve, au centre-ville, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et au Port de Montréal dans une approche de développement durable.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 21,8 M\$

- + Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'autoroute Bonaventure en 2023-2024
- + Début de la conception détaillée relative à la reconfiguration de l'autoroute en boulevard
- + Complétion de la conception détaillée pour les travaux de stabilisation des berges entre les ponts Victoria et Clément
- + Préparation des plans et devis pour le maintien du pont Clément et des voies surélevées
- + Début de la déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs

Projet de reconfiguration – Le 19 décembre 2023 s'est tenue une conférence de presse où l'honorable Pablo Rodriguez, ministre des Transports et lieutenant du Québec, et madame Sandra Martel, première dirigeante de PJCCI, ont annoncé la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard, accompagnés de la mairesse de Montréal, madame Valérie Plante. Inaugurées en 1967 et en fin de vie utile, les voies au sol seront reconstruites et éloignées de la rive pour permettre l'aménagement le long du fleuve Saint-Laurent d'un corridor vert doté de deux voies de mobilité active en site propre. Le budget global du projet est de 282 millions de dollars, et les travaux s'amorceront en 2025.



Au premier rang, de gauche à droite : Valérie Plante, Pablo Rodriguez et Sandra Martel

■ Mobilité

Pour une mobilité bonifiée – Le projet de reconfiguration Bonaventure prévoit de maintenir la capacité routière de cet axe à trois voies par direction selon une configuration 2+1 où la troisième voie sera exploitée en gestion dynamique. Avec un achalandage de 20 millions de passages par année, cet axe essentiel de transport des marchandises vers le Port de Montréal pourra également mieux répondre aux besoins de la collectivité. Le corridor vert aménagé au bord du fleuve sera en effet doté d'une promenade piétonne et d'une piste multifonctionnelle de près de 2,5 km chacune, en site propre. Ce projet permettra de répondre aux usages évolutifs en mobilité, en plus d'améliorer considérablement le milieu de vie de la collectivité.



Mobilité sécuritaire pour tous - Afin que les usagers de la mobilité active puissent se déplacer de façon sécuritaire entre le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et le corridor vert, la vitesse actuelle de 70 km/h sur l'axe Bonaventure sera réduite à 50 km/h sur le nouveau boulevard, et des feux de circulation ainsi que des traverses piétonnes sécuritaires seront ajoutés.



Projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard

■ Équipe et collectivité

Rencontres constructives – Dans le cadre de la démarche participative liée au projet Bonaventure, PJCCI a constitué un comité de partenaires institutionnels où les membres échantent sur les différents besoins dans le secteur; ce comité a tenu une rencontre en 2023-2024. Deux groupes de discussion thématiques qui incluent 27 parties prenantes, ont aussi été tenus au cours de l'exercice.

Suivre le projet Bonaventure – Le 24 janvier 2024, une nouvelle section du site Internet de PJCCI vouée au projet Bonaventure a été lancée sous l'onglet « Grands projets ». On y retrouve beaucoup d'information sur les différents volets du projet ainsi que plusieurs images qui font rêver! Cette section évoluera au fil de l'avancement du projet et permettra à la population d'en savoir plus sur les étapes à venir.

■ Environnement et développement durable

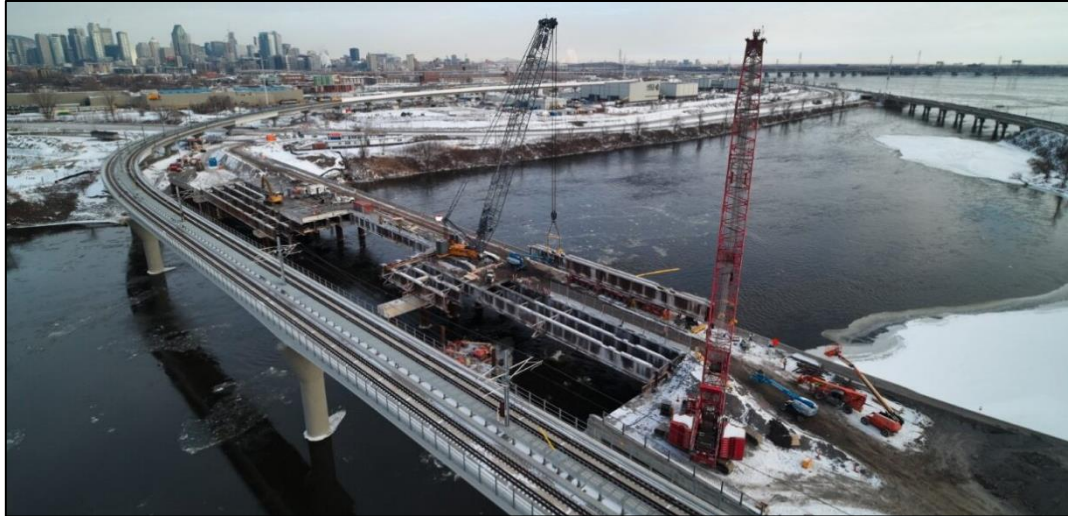
Verdir et embellir – Grâce à l'ajout d'un corridor vert d'une superficie de 80 000 m², où plus de 30 000 arbres, arbustes et vivaces seront plantés, le secteur sera substantiellement verdi. Des aménagements favorables à la protection de la biodiversité et à la réduction des îlots de chaleur seront aussi créés. La population pourra ainsi profiter de nouveaux aménagements le long du fleuve Saint-Laurent.



Projet de reconfiguration Bonaventure - Corridor vert de 80 000 m²

Solution Bonaventure

Le projet contribue à la protection du fleuve Saint-Laurent en confinant et en traitant les eaux souterraines contaminées s'écoulant vers ce dernier; il permet à PJCCI d'augmenter son niveau de connaissance dans ces domaines, continuer d'améliorer les systèmes et partager son expertise. Le projet de reconfiguration Bonaventure pourrait mener à des optimisations des systèmes de gestion environnementale; plusieurs études ont été réalisées en ce sens en 2023-2024. Durant l'exercice, la Société a poursuivi l'exploitation des systèmes au coût total de 1,8 M\$.



Déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs

Déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs - En novembre 2023, la Société a amorcé la déconstruction de cet ouvrage temporaire érigé en 2014 comme voie de contournement pendant la construction du nouveau pont de L'Île-des-Sœurs, et du pont Samuel-De Champlain. Ce pont temporaire a été mis hors service en 2019 et utilisé par des partenaires menant des projets dans le secteur. Ce chantier se conclura en décembre 2024.



Énoncé de vision

Assurer la pérennité, la sécurité et l'efficacité du lien routier dans un contexte de cohabitation et de maintien de l'opération de la Voie maritime.

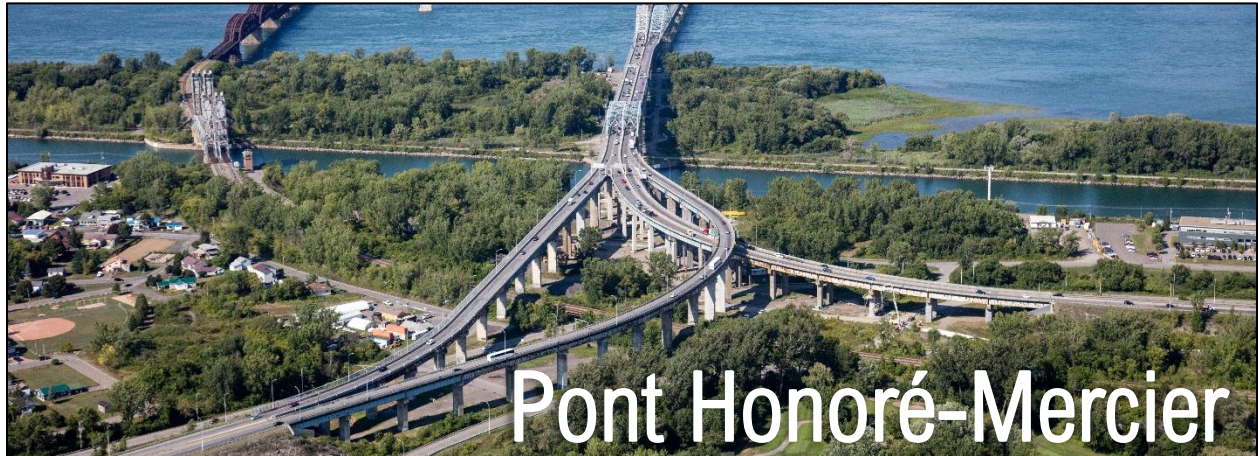
■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 1,2 M\$

- + Complétion des études d'avant-projet visant la reconstruction du pont ouest (P-113) situé à l'approche ouest du tunnel
- + Début de l'étude d'avant-projet visant la gestion des eaux du tunnel

■ Mobilité

Les piétons ont pu traverser le tunnel de Melocheville entre le 31 mars et le 30 novembre 2023 inclusivement. Le trottoir a été fermé pour la saison hivernale et a été rouvert le 15 mars 2024.





Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité de la section fédérale du pont jusqu'à son 125^e anniversaire, en y privilégiant une intégration évolutive du pont dans les milieux environnants tout en collaborant avec la communauté mohawk.

■ Gestion d'actifs – Principaux travaux : 22,2 M\$

- + Réfection de piles
- + Remplacement du système de peinture sur une partie de la structure d'acier
- + Début de la conception détaillée visant la réfection de piles, le remplacement du système de peinture sur une partie de la structure ainsi que le pavage du tablier

La gestion du pont Honoré-Mercier est partagée entre PJCCI, qui est responsable de la section qui traverse la Voie maritime du Saint-Laurent et le territoire de Kahnawà:ke, et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec qui assure la gestion de la section située au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

■ Équipe et collectivité

L'art mohawk en vedette – Le 23 août 2023, PJCCI et le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) ont convié la communauté à un événement spécial où on a honoré 11 artistes autochtones et présenté leurs œuvres qui ont aussi été imprimées sur des oriflammes installées sur la portion fédérale du pont Honoré-Mercier de juillet à novembre 2023. Cette initiative assure le rayonnement de l'art mohawk auprès des milliers d'usagers qui empruntent le pont au quotidien, et témoigne d'une relation fondée sur le respect.



Neuf des onze artistes autochtones et quelques dignitaires

Consultations - Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés près de la rampe d'accès en provenance de La Prairie, direction Montréal, des consultations auprès de la population de Kahnawà:ke ont été menées en 2023 par une firme de consultants autochtones, incluant un sondage. Ce dernier a notamment révélé que 76 % des répondants étaient en faveur de la réalisation d'un projet dans ce secteur. À l'automne 2023, un groupe de travail incluant des membres de la nation mohawk a tenu plusieurs rencontres et étudié différents scénarios. Le processus de consultation se poursuivra en 2024.





Redevabilité - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État mère, mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS / 98-568). Elle est assujettie à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. La Société doit rendre compte de la conduite de ses affaires au Parlement par l'entremise du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. Elle est principalement financée par voie de crédits parlementaires. D'autres revenus provenant notamment des baux et des permis contribuent de façon marginale à son financement.

Régime de vérification - Le vérificateur de PJCCI est le vérificateur général du Canada. En conformité avec la LGFP, le vérificateur général effectue un audit annuel des activités de la Société afin de vérifier que les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables reconnus et que les opérations ont été effectuées en conformité avec la LGFP, l'acte constitutif et le règlement administratif.

Audits internes - PJCCI élabore des plans d'audits internes de ses activités sur plusieurs années dans le but de déterminer, entre autres, si ses systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance lui permettent de s'acquitter de sa mission de façon économique, efficiente et efficace en conformité avec la législation applicable. Pour les réaliser, PJCCI retient les services de firmes externes.

Conseil d'administration - Au 31 mars 2024, le conseil d'administration (le Conseil) est constitué de six membres. Le poste de président du Conseil est vacant depuis le départ de madame Catherine Lavoie le 22 novembre 2023. Sur la photo ci-dessous (de gauche à droite) : Richard Cacchione, Sandra Martel (première dirigeante), Dale Ellen Williams, Me Sylvain Villiard (président adjoint du Conseil), Lesley Antoun et Henri-Jean Bonnis.



Les administrateurs sont nommés par le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le président du Conseil et la première dirigeante sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre. Le président n'a pas de rôle exécutif au sein de l'équipe de direction.

Conformément aux pratiques de saine gouvernance, le Conseil a formé trois comités permanents :

- + Le **comité de gouvernance et d'éthique**, lequel est responsable de tous les aspects et pratiques en matière de gouvernance et d'éthique de la Société.
- + Le **comité d'audit**, dont les responsabilités sont telles que prévues à la LGFP. Elles incluent notamment la surveillance des normes d'intégrité et de comportement de la Société, la surveillance de l'intégrité et de la crédibilité de ses rapports financiers et la surveillance de ses systèmes et pratiques de contrôle interne;
- + Le **comité des ressources humaines**, lequel est responsable de fournir des orientations à l'égard de l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques en matière de ressources humaines qui sont conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Société ainsi qu'à son plan stratégique.

Le Conseil avait également formé trois autres comités, soit le comité de risques corporatifs, le comité de risques-Infrastructures et le comité des dossiers stratégiques. En décembre 2023, dans un souci d'efficacité notamment, le Conseil a fusionné les deux comités de risques en un seul, désigné le **comité de risques**, en plus d'abolir le comité des dossiers stratégiques qui avait accompli son mandat. Une liste des membres de tous les comités au 31 mars 2024 se trouve en annexe. Le conseil d'administration a tenu 15 réunions en 2023-2024.

Plan stratégique – Destination 2024

Les cinq orientations du Plan stratégique *Destination 2024*, présentées ici, illustrent la volonté de PJCCI de se démarquer en misant sur l'engagement des équipes, la mobilité des usagers, la performance organisationnelle, la gestion intégrée des risques et l'innovation. Ce plan s'est conclu le 31 mars 2024 et a permis à la Société de se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures majeures et d'obtenir la Reconnaissance Entreprise en santé.



<p>ÉQUIPE</p> <p>Stimuler le développement et l'engagement de tous dans un environnement innovant, sain et collaboratif</p>	<p>MOBILITÉ</p> <p>Agir en leader innovant et proactif en mobilité au profit de l'expérience usager</p>	<p>PERFORMANCE</p> <p>Améliorer l'efficacité, la performance et la fluidité organisationnelle</p>	<p>RISQUES</p> <p>Intégrer une approche organisationnelle de gestion d'actifs en priorisant la gestion des risques et le développement durable</p>	<p>INNOVATION</p> <p>Intégrer les technologies et les données dans nos actions stratégiques pour appuyer la prise de décision</p>
--	--	--	---	--

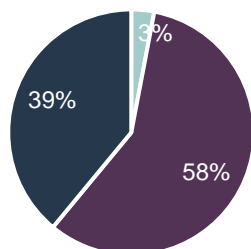
En 2023-2024, 82,1 % des investissements prévus en travaux majeurs ont été réalisés dans le cadre de différents projets, et 94,4 % en excluant les financements spécifiques. Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action 2023-2024 lié au Plan stratégique *Destination 2024*, PJCCI a complété 85,1 % des actions, le tout dans une approche d'amélioration continue. Les indicateurs de rendement liés au Plan stratégique *Destination 2024* sont présentés au tableau ci-dessous.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / MESURE DE SUCCÈS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTATS	CIBLE	SEUIL	BASE DE LA MESURE
A - Stimuler le développement et l'engagement de tous dans un environnement innovant, sain et collaboratif					
Employeur de choix (*1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023)	Taux de mobilisation*	85,0 %	90,0 %	85,0 %	Sondage des employés aux 2 ans
	Taux de formation*	1,14 %	1 %	0,5 %	Pourcentage de la masse salariale



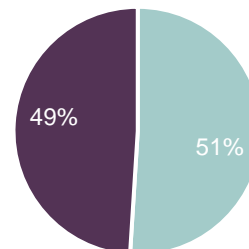
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES / MESURE DE SUCCÈS	PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT	RÉSULTATS	CIBLE	SEUIL	BASE DE LA MESURE
	Taux de roulement*	13,6 %	< 15,5 %	< 15,1 % (CRHA)	Nombre de départs divisé par le nombre total d'employés
B - Agir en leader innovant et proactif en mobilité au profit de l'expérience usager					
Offre de service en mobilité bonifiée	Nombre d'accidents	0,09	0,28	0,34	Nombre d'accidents par million de véhicules-km
	Disponibilité des voies aux heures de pointe	99,2 %	98,0 %	95,0 %	Taux de disponibilité sur 24 heures les jours de semaine
C - Améliorer l'efficacité, la performance et la fluidité organisationnelles					
Gestionnaire efficient d'infrastructure	Délai moyen du processus d'approvisionnement des contrats	70 jrs	< 80 jrs	< 90 jrs	Nombre de jours pour tous types de contrats
	Ratio coûts des services professionnels / coûts de construction	22,1 %	22 %	25 %	Étude d'étalonnage avec les grands donneurs d'ouvrages de la région métropolitaine de Montréal
D - Intégrer une approche organisationnelle de gestion d'actifs en priorisant la gestion des risques et le développement durable					
Gestion du cycle de vie des actifs	Maturité en gestion d'actifs	2,2 (2021) 2,6 (2024)	3	2	Étude de maturité Institute of Asset Management (IAM) / Auto-évaluation
	Réalisation du programme annuel de travaux majeurs planifiés selon le plan d'entreprise approuvé	Global 82,1 % Excluant financements spécifiques 94,4 %	90,0 %	80,0 %	
	Respect du budget du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine	En cours	400 M\$	-	Résultats financiers réels (comptabilité de caisse) en comparaison avec la planification budgétaire
	Respect du budget du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine	226 M\$ + 8,9 M\$	226 M\$ + mesures sanitaires	-	
	Respect de l'échéancier du projet de déconstruction (tous les lots) du pont Champlain d'origine	En cours	Déc. 2025	-	Date de fin du projet en comparaison à l'échéancier planifié
	Respect de l'échéancier du contrat de déconstruction (uniquement) du pont Champlain d'origine	Novembre 2023	Janvier 2024	-	
E - Intégrer les technologies et les données dans nos actions stratégiques pour appuyer la prise de décision					
Agilité organisationnelle par une meilleure accessibilité aux données	Maturité de la continuité des affaires	3	3	2	Étude de maturité Gartner <i>Capability Maturity Model Integration</i> (CMMI)
	Maturité de la sécurité	4	2	1	
	Maturité de la gestion de la donnée	1+	2	1	
	Disponibilité des systèmes critiques	99,9 %	99,9 %	99,0 %	Incident majeur provenant du système de requête Octopus

Notre équipe multidisciplinaire est composée de 177 personnes, issues de diverses disciplines et corps de métier, dont 117 sont régies par une convention collective. Les effectifs sont répartis ainsi :



- Moins de 30 ans
- Entre 30 et 50 ans
- Plus de 50 ans

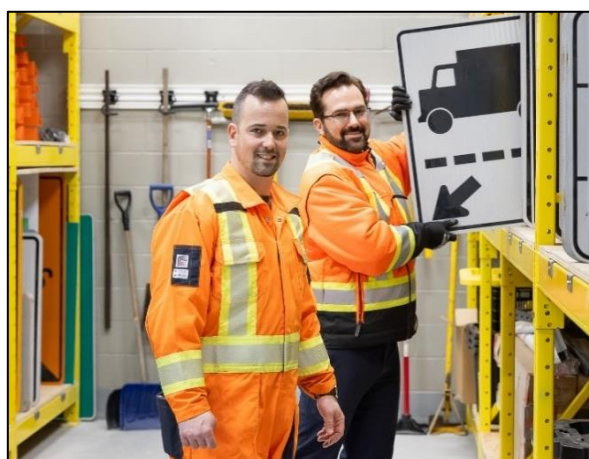
20 % ingénieurs
 19 % gestionnaires
 14 % soutien administratif
 23 % techniciens
 19 % professionnels
 5 % employés cols bleus



- Femmes
- Hommes

Au sein de notre équipe, les femmes représentent 31 % des ingénieurs, et 26 % de notre personnel provient de différentes régions du monde.

Développement du personnel - La Société investit continuellement dans le développement de son personnel pour lui offrir un environnement de travail stimulant, respectueux, sain, sécuritaire et favorable au développement des talents de chacun. Un plan de relève a par ailleurs été déployé incluant un parcours de formation et des plans de développement individualisés. La moyenne d'heures de formation par employé au cours de l'exercice a été de 20 heures.



Richard Gagnon et Pierre Grégoire

Travail en mode hybride - Depuis le 21 mars 2022, le personnel de PJCCI est de retour au bureau en mode hybride à raison de trois jours au bureau et deux jours en télétravail. Quant à l'équipe d'Opérations et entretien, elle a assuré une présence en continu sur les lieux de travail à raison de cinq jours par semaine durant la pandémie et continue de le faire.

Comité de direction - Le comité de direction de PJCCI est composé des membres suivants (de gauche à droite) : Robert Sauvé, Paul Robert, Lucie Painchaud, Sandra Martel (première dirigeante), André Morin, Dominique Blouin et Nathalie Lessard.



Équité, diversité et mieux-être au travail – Au cours de l'exercice, le comité équité, diversité et mieux-être au travail (CEDMET) a déployé diverses initiatives prévues au plan d'action équité, diversité et inclusion (EDI), ainsi qu'au plan d'action santé et mieux-être au travail (SMET) qui découle du sondage organisationnel mené en mai 2023. Des ateliers participatifs et des enquêtes appréciantives auprès du personnel se sont tenus cette année, afin de favoriser les échanges et d'obtenir une rétroaction directe.



Recrutement et fidélisation - Une analyse des processus de dotation a été menée, et le programme de reconnaissance des années de service a été mis à jour afin de favoriser la fidélisation du personnel et l'attraction de nouveaux employés. Enfin, la Société a obtenu le niveau 1 de la Reconnaissance Entreprise en santé.



Équité salariale - Un comité paritaire a été constitué afin d'établir un plan d'équité salariale en conformité avec la *Loi sur l'équité salariale*. Ce comité a notamment identifié les catégories d'emploi, ainsi que les écarts de rémunération en comparant les catégories d'emplois à prédominance féminine et les catégories d'emplois à prédominance masculine entre elles. L'exercice suit son cours et se conclura en 2024.

Marque employeur – Dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, PJCCI a décidé de créer sa marque employeur pour définir son positionnement distinctif comme employeur par le biais d'une stratégie à deux volets : contribuer à une meilleure rétention du personnel et attirer les meilleurs talents. Le volet interne et son thème ON CRÉE — LE LIEN, ont été dévoilés en 2023. Le volet externe a été présenté en mars 2024, incluant l'incitatif à l'action TRAVERSEZ—CHEZ NOUS. Plusieurs outils de rayonnement seront déployés en 2024-2025.



Bilan santé et sécurité au travail (année 2023)

- 21 événements SST
- 2 blessures invalidantes
- 0 blessure légère
- 7 premiers soins
- 29 situations dangereuses

Santé et sécurité au travail - La Société assure un environnement sécuritaire à tous. Pour ce faire, elle voit à la mise en œuvre de son Programme de gestion de la SST qui fait l'objet d'une révision sur une base régulière dans un souci d'efficacité. Par ailleurs, à la suite d'un audit interne sur la maturité de la culture SST, un plan d'action a été élaboré et est en cours de réalisation. La participation de tous les partenaires, dont les deux comités locaux SST, est essentielle au maintien d'une culture SST forte au sein de l'organisation.

Déplacements, accueil et conférences - Le résumé ci-contre rend compte des frais de déplacement, d'accueil et de conférence au cours de l'exercice, tels que publiés sur le site Internet de la Société.

(en milliers de dollars)	2024	2023
Déplacements	20,0	5,9
Accueil	3,0	3,7
Conférences	24,4	22,1
Total	47,4	31,7

Accès à l'information et protection des renseignements personnels - La Société traite toute demande d'accès à l'information et de renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Au cours de l'exercice 2023-2024, la Société a reçu et traité une demande d'accès à l'information. En plus des rapports annuels au Parlement en vertu de la LAI et de la LPRP, la Société publie sur son site Internet les demandes d'accès à l'information complétées, lesquelles peuvent faire l'objet d'une demande d'accès informelle. Par ailleurs, dans un objectif de transparence, la Société publie également des rapports et études en lien avec ses activités. Le public est invité à consulter la section « Info Source » de son site Internet qui fournit des informations pertinentes concernant le type de renseignements détenus par la Société, afin de le guider dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Plan d'accessibilité et processus de rétroaction - Afin de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui a notamment pour objectif de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, la Société a élaboré et rendu public en décembre 2022 son plan sur l'accessibilité ainsi que son processus de rétroaction, sur son site Internet. Le rapport d'étape découlant du Plan sur l'accessibilité de la Société a été publié en décembre 2023.





Enjeux stratégiques et risques

Sécurité et pérennité des infrastructures

Les infrastructures dont PJCCI est gestionnaire ont entre 50 et 94 ans. Ces infrastructures sont âgées et exposées depuis des années à une circulation lourde, à des conditions climatiques rigoureuses et à l'utilisation de sels de voirie. L'âge de ces infrastructures, le financement requis pour en assurer l'entretien et la réfection de même que des actes délibérés comme le terrorisme, le vandalisme ou même les manifestations représentent des risques réels.

La congestion sur tous les ponts constitue un élément majeur dans l'évaluation de la capacité et dans la planification des travaux. De plus, toute fermeture de voies, d'un pont ou de la Voie maritime pourrait avoir une incidence sur la sécurité des usagers, l'économie régionale et nationale ainsi que la réputation de PJCCI et du gouvernement du Canada.

Afin de déterminer l'état réel des structures, PJCCI a mis en place un système de gestion de ses actifs, ce qui lui permet d'identifier les travaux requis à leur maintien dans le but de prolonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements et d'assurer la mobilité et la sécurité des usagers.

PJCCI a poursuivi la réalisation d'un important programme de réparation et d'entretien grâce au financement reçu dans le cadre du budget 2023-2028 en vue de prolonger la vie utile des structures dont elle est responsable.

Par ailleurs, la Société dispose d'un plan de mesures d'urgence et collabore avec divers partenaires afin d'assurer la cohésion dans les approches et les procédures d'urgence. PJCCI organise périodiquement des réunions de suivi et élabore des plans de collaboration avec les services policiers pour gérer les risques.

Financement durable

L'année 2023-2024 marquait la première année du cycle de financement quinquennal autorisé au Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028.

PJCCI s'est vu accorder un nouveau cycle de financement pour les années 2023-2024 à 2027-2028 afin de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité, et la pérennité des infrastructures. En sus des travaux de base, le financement accordé permettra la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure jusqu'en 2031-2032, ainsi que du projet Héritage Champlain qui permettra de créer des lieux uniques offrant à la collectivité un accès au bord du fleuve Saint-Laurent, en plus de commémorer l'existence du pont d'origine dans l'histoire de Montréal.



PJCCI continue de collaborer avec Infrastructure Canada pour définir ses besoins de financement à court et à long termes avec un plan de financement décennal révisé annuellement.

Des réserves pour risques ont été prévues relativement aux coûts des services professionnels et de construction et devraient suffire pour couvrir les travaux ou les événements imprévus. De plus, PJCCI réutilise les fonds dégagés au fur et à mesure de la réalisation du programme d'entretien pour accélérer certains travaux prioritaires.

Gestion des actifs

PJCCI a complété sa restructuration en gestion d'actifs visant à favoriser la communication et la mobilisation des ressources par une approche d'intégration transversale. En effet, la complexité des structures sous la responsabilité de PJCCI exige une clarté des rôles et des responsabilités dans une approche de gestion d'actifs intégrée qui englobe non seulement l'état de l'actif et sa fonctionnalité, mais également l'environnement, le développement durable ainsi que les relations avec les partenaires, les parties prenantes et la collectivité, qui sont essentiels à la réalisation des investissements.

PJCCI préconise une approche transversale en matière de gestion d'actifs où l'ensemble des directions collabore à la mise en place des meilleures pratiques en fonction du modèle de l'Institute of Asset Management (IAM) et de la norme ISO 55000. La Société a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs et un plan d'action afin de poursuivre de façon proactive son développement en gestion d'actifs à la suite de l'exercice d'évaluation de maturité finalisé en août 2021 à l'issue duquel elle a obtenu un score de 2,2/3. En 2024, PJCCI a procédé à une auto-évaluation qui a déterminé un score de 2,6/3.

L'optimisation des investissements passe par un approfondissement des connaissances. À ce titre, les coûts de réfection et de remplacement des structures peuvent être réduits et/ou repoussés de façon significative en intégrant à la planification des travaux les résultats des projets de recherche et d'applications réalisés sur les structures. PJCCI pilote en effet plusieurs projets de recherche et d'applications dans divers domaines ciblés : critères d'évaluation de capacité de structures âgées et hors-norme, instrumentation, validation des charges appliquées sur les ouvrages ainsi que matériaux, durabilité et pérennité des ouvrages.

Gestion intégrée des risques d'affaires

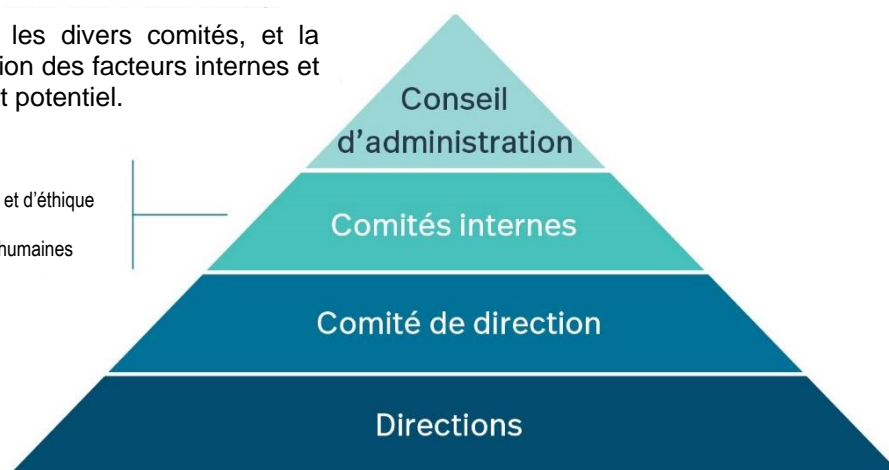
Approche de la gestion intégrée des risques

Depuis 2018-2019, PJCCI utilise une méthode de gestion intégrée des risques basée sur le cadre intitulé « *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* » du Committee of Sponsorship Organizations of the Treadway Commission (COSO). La stratégie de PJCCI est alignée avec sa mission, sa vision et ses valeurs. Une révision périodique permet de mettre l'accent sur l'identification et l'atténuation des risques qui pourraient nuire à l'exécution de son mandat et de ses priorités stratégiques. Cette révision de l'évaluation de la sévérité des risques résiduels priorisés est effectuée annuellement, et celle de l'identification des risques, sur une base triennale.

En 2022-2023, des énoncés d'appétit et de tolérance au risque ont été définis.

Les risques sont revus par les divers comités, et la direction prend en considération des facteurs internes et externes ainsi que leur impact potentiel.

Comité d'audit
Comité de gouvernance et d'éthique
Comité de risques
Comité des ressources humaines



Processus d'évaluation et atténuation des risques

Pour évaluer les risques résiduels, PJCCI utilise une matrice (sévérité globale du risque) en tenant compte de la probabilité d'occurrence d'un risque et son incidence (impact), soit les conséquences potentielles pour PJCCI. Cette matrice offre une vision claire des enjeux, de leur évolution et de l'importance des mesures d'atténuation pour réduire les impacts négatifs.

À chaque exercice, la Société procède à une réévaluation de la sévérité des risques résiduels corporatifs. La liste des risques priorités pour l'exercice 2023-2024 est présentée au tableau ci-contre.

Les 11 risques résiduels corporatifs priorités au cours de l'exercice 2023-2024 se déclinent comme suit :

1. Relations avec les parties prenantes
2. Modèle de gestion – Performance
3. Prise de décisions – Gestion de l'information
4. Niveau de connaissance des infrastructures
5. Gestion du portefeuille des projets planifiés et en cours
6. Protection de l'environnement
7. Santé et sécurité sur les chantiers impliquant les fournisseurs
8. Santé et sécurité au travail
9. Infrastructure technologique et qualité de l'information de gestion
10. Sécurité des systèmes d'information
11. Recrutement et rétention

Analyse des résultats

Adoption d'une nouvelle norme comptable

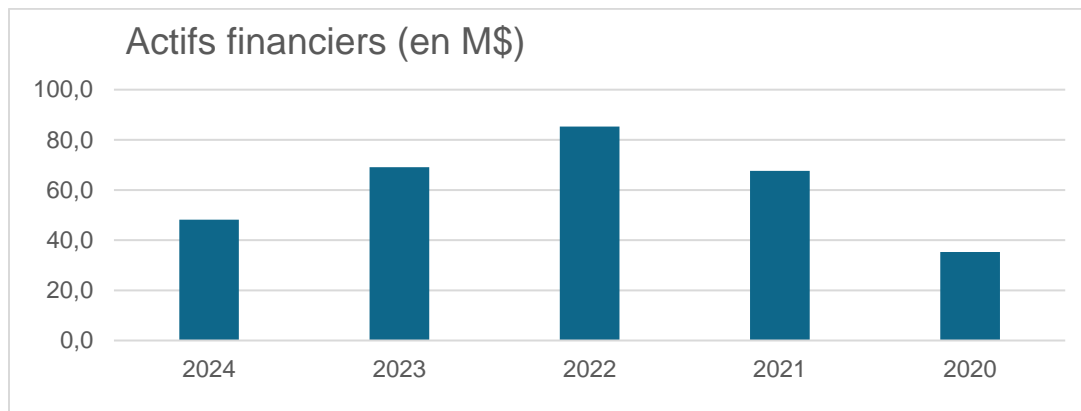
La Société a adopté le chapitre « SP 3400 Revenus », à compter du 1^{er} avril 2023, qui établit des normes sur la comptabilisation et l'information relatives aux revenus. Le chapitre donne des indications générales sur la manière dont les entités comptabilisent, évaluent, présentent et fournissent des informations relatives aux revenus issus des opérations comportant des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) et des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Il existe deux méthodes de comptabilisation des revenus liés à des obligations de prestation : à un moment précis ou remplie progressivement. Cette détermination est faite en fonction du moment où l'obligation de prestation est satisfaite.

Le chapitre SP 3400 a été appliqué prospectivement aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. La mise en œuvre de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

État de la situation financière

Actifs financiers

Au 31 mars 2024, les actifs financiers ont diminué de 20,9 M\$ pour atteindre 48,2 M\$ (2023 – 69,1 M\$). Cette diminution est attribuable à la réduction de 34,3 M\$ des débiteurs, lesquels sont principalement composés des sommes à recevoir du gouvernement du Canada qui totalisent 1,4 M\$ au 31 mars 2024. La diminution est compensée en partie par l'augmentation de 13,4 M\$ de la trésorerie. Celle-ci fluctue principalement en fonction des créditeurs et charges à payer lesquels ont également diminué au cours de l'exercice. Les sommes à recevoir du gouvernement du Canada fluctuent en fonction des travaux réalisés.

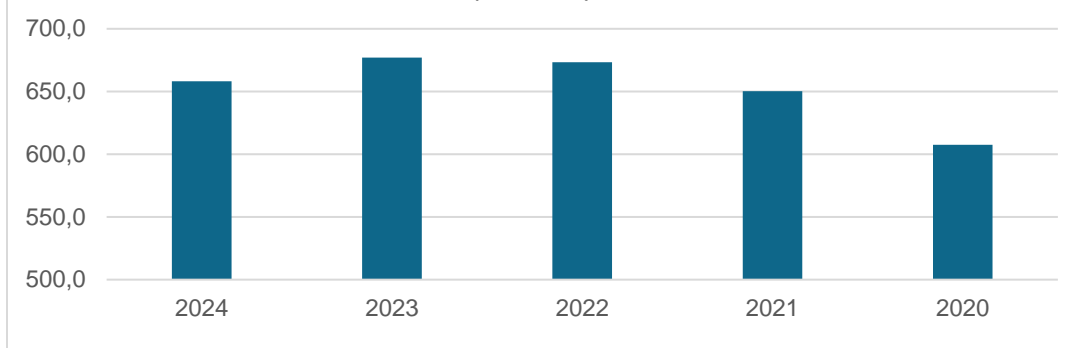


Actifs non financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les actifs non financiers s'élèvent à 658,2 M\$ (2023 – 677,1 M\$). Cette diminution de 18,9 M\$ (2023 – augmentation de 3,8 M\$) s'explique principalement par une diminution de 14,8 M\$ de la valeur nette des immobilisations corporelles. Le détail de leur fluctuation est présenté à la note 10 des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024.



Actifs non financiers (en M\$)



Immobilisations corporelles

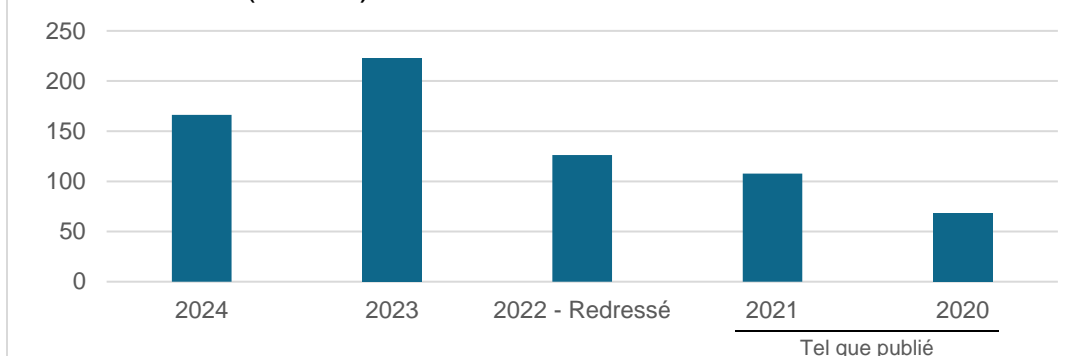
Les immobilisations corporelles comprennent notamment les ponts, les routes ainsi que les structures connexes. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile. Cette dernière est basée sur les estimations que la direction a établies quant à la durée de service de ces biens et fait l'objet d'un examen périodique destiné à en confirmer la validité. En raison de la longue durée de vie des immobilisations corporelles et des montants en cause, tout changement des estimations pourrait avoir un effet important sur les états financiers. La dégradation des actifs à long terme fait l'objet d'une vérification lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est impossible de récupérer leur valeur comptable à partir de mouvements de trésorerie futurs. Si les conditions à venir devaient se dégrader par rapport à la meilleure estimation de la direction quant aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait éventuellement devoir assumer d'importantes charges à la suite de la moins-value de ses immobilisations corporelles.

La Société engage des charges pour l'entretien de ses immobilisations corporelles. Un grand nombre de ces charges s'inscrivent dans le cadre de grands projets d'infrastructure pluriannuels. En comptabilisant ces charges, la direction doit faire des estimations importantes quant à l'avancement des travaux réalisés afin de pouvoir évaluer le passif en fin d'exercice. Un changement du pourcentage estimé de l'avancement des travaux pourrait avoir un effet significatif sur la valeur estimée des charges ou des immobilisations corporelles qui sont comptabilisées.

Passifs

Les passifs, au montant de 166,3 M\$ (2023 – 222,5 M\$), ont diminué de 56,2 M\$ au cours de l'exercice (2023 – 96,2 M\$). Ceci est principalement attribuable à la diminution de 23,6 M\$ des créiteurs et charges à payer, jumelée à la baisse de 30,9 M\$ des obligations environnementales pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

Passifs (en M\$)



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer ont diminué de 23,6 M\$ (2023 – 21,7 M\$) pour atteindre 37,8 M\$ (2023 – 61,4 M\$) à la fin de l'exercice. Cette diminution est principalement attribuable à une diminution du volume des travaux effectués en 2023-2024 dans le cadre du projet de déconstruction du pont Champlain d'origine.

Retenues contractuelles

Pour mener à bien les travaux sur les structures sous sa responsabilité, la Société a adjugé des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie des montants à payer jusqu'à l'achèvement des travaux dans le respect des exigences des contrats de construction et aux fins de garantie. Une partie de ces montants deviendra payable à l'émission d'un certificat provisoire d'achèvement des travaux visés, et une autre partie deviendra payable environ une année plus tard, après la fin de la période de garantie. Les retenues contractuelles totalisent 9,0 M\$ au 31 mars 2024 et sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent (2023 – 10,1 M\$).

Obligations environnementales

Les obligations environnementales, présentées à l'État de la situation financière, s'élèvent à 112,7 M\$ (2023 – 143,6 M\$) à la fin de l'exercice. La diminution de 30,9 M\$ (2023 - augmentation de 118,4 M\$) s'explique principalement par une révision à la baisse de 26,9 M\$ des estimations des coûts futurs pour le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure suite à des modifications aux mesures environnementales envisagées. Les obligations environnementales sont principalement composées des travaux requis pour le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Comme l'indique la note 8 afférente aux états financiers, les estimations à la base de ce passif tiennent compte de la nature des travaux à effectuer et de certaines hypothèses. Les changements quant à l'ampleur des coûts estimés peuvent avoir un effet important sur les états financiers.

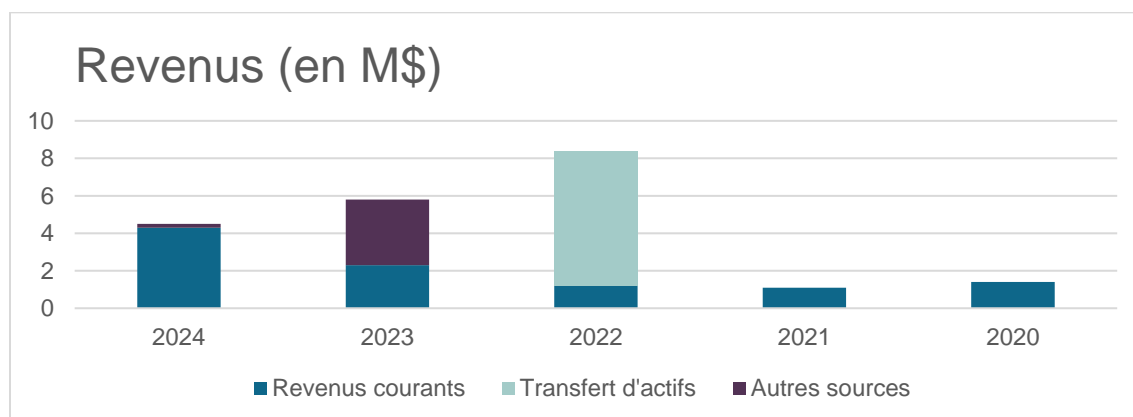
Obligations liées à la mise hors service des immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service des immobilisations totalisent 6,4 M\$ au 31 mars 2024 (2023 – 6,8 M\$). Cette diminution de 0,4 M\$ est principalement attribuable à une variation de 0,3M\$ dans l'estimation des coûts prévus pour la déconstruction du pont de contournement. Ces obligations comprennent principalement des charges estimées pour le retrait de matières dangereuses, soit l'amiante, dans un bâtiment et la remise en état de lots tel qu'indiqué à la note 9 afférente aux états financiers.

États des résultats

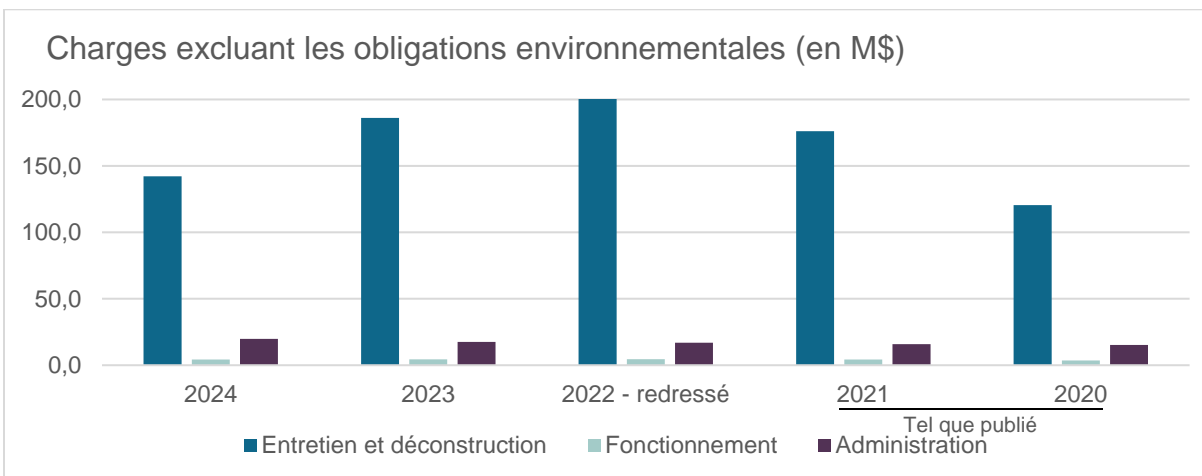
Revenus

Les revenus de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 s'élèvent à 4,5 M\$ (2023 – 5,8 M\$), une diminution de 1,3 M\$ par rapport à l'exercice financier précédent. Cette diminution s'explique principalement par les revenus d'autres sources en baisse de 3,3 M\$, compensée en partie par la hausse des revenus d'intérêts de 2,0 M\$.



Charges

Les charges de la Société totalisent 140,6 M\$ (2023 – 329,5 M\$) pour l'exercice terminé le 31 mars 2024. La diminution des charges de 188,9 M\$ est principalement attribuable à la diminution des obligations environnementales de 147,2 M\$ relatives aux travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, majoritairement comptabilisés au cours de l'exercice précédent, jumelée à une diminution de 44,0 M\$ des charges d'entretien et déconstruction découlant de l'achèvement des travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine durant l'exercice terminé le 31 mars 2024.



Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et de déconstruction de 142,1 M\$ (2023 – 186,1 M\$) représentent une diminution de 44,0 M\$. Celle-ci s'explique principalement par l'achèvement, en cours d'exercice, des travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 4,3 M\$ (2023 – 4,4 M\$) et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Administration

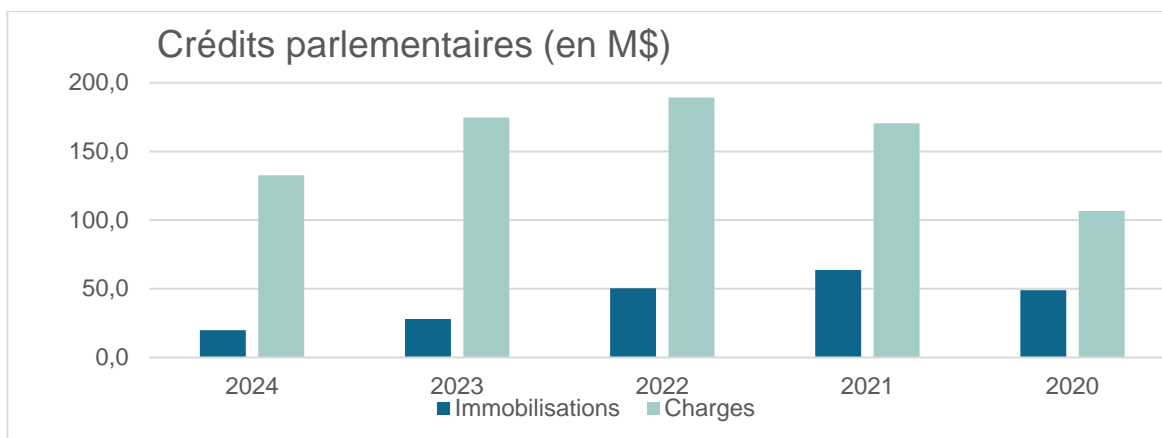
Les charges d'administration totalisent 19,9 M\$ (2023 – 17,5 M\$). Cette augmentation de 2,3 M\$ est principalement causée par le lancement de divers projets pour sécuriser et optimiser certains processus administratifs internes.

Obligations environnementales

Les obligations environnementales ont généré une diminution des charges de 25,8 M\$ (2023 – augmentation de 121,4 M\$). La variation de 147,2 M\$ est attribuable aux travaux prévus pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure comptabilisés lors de l'exercice précédent, jumelés à un ajustement de l'obligation environnementale liée à ce projet.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires, lesquels sont constatés sous « paiements de transfert » à l'État des résultats totalisent 152,4 M\$ au 31 mars 2024 (2023 – 202,7 M\$). Ces crédits couvrent les charges d'exploitation pour un montant de 132,6 M\$ (2023 – 174,7 M\$) et les immobilisations corporelles qui représentent 19,8 M\$ (2023 – 28,0 M\$).



Les crédits parlementaires constituent la principale source de financement des activités de la Société. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, les crédits accordés au budget de PJCCI étaient de 231,5 M\$ (2023 – 280,0 M\$). Les crédits parlementaires utilisés totalisent 152,4 M\$, soit 65,8 % du financement disponible (2023 – 72,4 %).

En utilisant les mécanismes prévus à cet effet, la Société a reporté 42,5 M\$ (2023 – 10,1 M\$) de financement provenant des travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs ainsi que de la déconstruction du pont Champlain d'origine afin d'arrimer ce financement au calendrier des travaux planifiés. Par conséquent, le niveau de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 a été réduit à 189,2 M\$ (2023 – 270,4 M\$), ayant pour effet d'augmenter le taux d'utilisation à 80,5 % (2023 - 75,0 %).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le solde non utilisé du financement est donc de 36,8 M\$, soit l'écart entre le financement ajusté au montant de 189,2 M\$ et les crédits parlementaires de 152,4 M\$. Le solde non utilisé du financement s'explique principalement par des travaux reportés au pont Jacques-Cartier et en lien avec le projet Héritage Champlain, ainsi que par le renversement de certaines provisions relatives à la déconstruction du pont Champlain d'origine.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société dépendent principalement de la date de réception des crédits parlementaires du gouvernement du Canada pour les dépenses liées aux projets et aux travaux d'entretien. Ils sont également liés au décaissement des sommes engagées pour ces dépenses. Le financement du gouvernement est autorisé pour une période de cinq (5) ans. Ces sommes sont budgétées annuellement et déboursées sur une base trimestrielle à la suite de la comptabilisation des valeurs acquises pour les travaux ainsi que des biens et services reçus.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions de dollars canadiens)

			Redressé	Tel que publié	
	2024	2023	2022	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Baux et permis	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Intérêts	3,6	1,7	0,4	0,4	0,8
Disposition de matériaux – Pont Champlain d'origine	-	-	0,1	0,1	-
Transfert d'actifs	-	-	7,2	-	-
Autres sources	0,2	3,5	0,1	-	-
Total des revenus	4,5	5,8	8,4	1,1	1,4
CHARGES					
Entretien et déconstruction	142,1	186,1	200,9	176,1	120,6
Fonctionnement	4,3	4,4	4,5	4,3	3,6
Administration	19,9	17,5	16,9	15,9	15,2
Obligations environnementales	(25,7)	121,5	(2,2)	3,4	9,4
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	0,1	-
Total des charges	140,6	329,5	220,1	199,8	148,8
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(136,1)	(323,7)	(211,7)	(198,7)	(147,4)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	132,6	174,7	189,2	170,5	106,6
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	19,8	28,0	50,4	63,7	49,1
Paiements de transfert – Autres	-	12,4	-	-	0,3
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	16,3	(108,6)	27,9	35,5	8,6



Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec l'instruction émise en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 31 mars 2024, le conseil d'administration est composé de six (6) administrateurs, incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Le 27 juin 2024

Lucie Painchaud, CPA
Directrice principale, Administration et trésorière



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* de la *Loi maritime du Canada*, les statuts et le règlement administratif de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Chantale Perreault, CPA auditrice
Directrice principale

Montréal, Canada
Le 27 juin 2024

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie	43 245	29 789
Débiteurs (Note 4)	4 925	39 273
Total des actifs financiers	48 170	69 062
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	37 815	61 403
Avantages sociaux futurs (Note 6)	149	207
Retenues contractuelles (Note 7)	8 998	10 110
Revenus reportés	269	320
Obligations environnementales (Note 8)	112 688	143 645
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (Note 9)	6 368	6 795
Total des passifs	166 287	222 480
Dette nette	(118 117)	(153 418)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 10)	656 540	671 379
Charges payées d'avance	1 676	1 595
Avance sur contrat	-	4 144
Total des actifs non financiers	658 216	677 118
Excédent accumulé (Note 11)	540 099	523 700

ÉVENTUALITÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTES 12 et 13)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	Budget	2024 Réel	2023 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Baux et permis	600	655	647
Intérêts	400	3 650	1 673
Autres sources	-	225	3 515
Total des revenus	1 000	4 530	5 835
Charges (Note 14)			
Entretien et déconstruction	188 113	142 111	186 143
Fonctionnement	7 595	4 332	4 379
Administration	22 717	19 856	17 561
Obligations environnementales	288	(25 750)	121 461
Total des charges (Note 14)	218 713	140 549	329 544
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(217 713)	(136 019)	(323 709)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	184 699	132 604	174 716
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	46 851	19 814	27 986
Transfert - Autres (Note 15)	-	-	12 379
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	13 837	16 399	(108 628)
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	643 740	523 700	632 328
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	657 577	540 099	523 700

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	2024		2023
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Excédent (Déficit) de l'exercice lié aux activités	13 837	16 399	(108 628)
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 10)	(46 851)	(19 815)	(41 676)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 10)	34 633	34 654	32 106
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	-	(11)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	11
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(12 218)	14 839	(9 570)
Addition de charges payées d'avance	-	(2 210)	(3 193)
Utilisation de charges payées d'avance	-	2 129	2 697
Total de la variation due aux charges payées d'avance	-	(81)	(496)
Total de la variation de l'avance sur contrat	-	4 144	6 215
(Augmentation) Diminution de la dette nette	1 619	35 301	(112 479)
Dette nette au début de l'exercice	(33 438)	(153 418)	(40 939)
Dette nette à la fin de l'exercice	(31 819)	(118 117)	(153 418)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Déficit) Excédent de l'exercice lié aux activités	16 399	(108 628)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 10)	34 654	32 106
Transfert – Autres (Note 15)	-	(12 379)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(11)
Variation des obligations environnementales	(25 750)	120 009
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(240)	88
Variation des autres éléments		
(Augmentation) diminution des débiteurs	34 348	(14 516)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(23 128)	(17 685)
Diminution des avantages sociaux futurs	(58)	(196)
Diminution des retenues contractuelles	(1 112)	(295)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(51)	15
Augmentation des charges payées d'avance	(81)	(496)
Diminution d'avance sur contrat	4 144	6 215
Diminution des obligations environnementales	(5 207)	(1 575)
Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(187)	(126)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	33 731	2 526
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	11
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(20 275)	(33 309)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(20 275)	(33 298)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	13 456	(30 772)
Trésorerie au début de l'exercice	29 789	60 561
Trésorerie à la fin de l'exercice	43 245	29 789

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

1. POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1^{er} octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1^{er} décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1^{er} octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1^{er} avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.


2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des



résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.


Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré



un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle naissent des obligations juridiques à cet égard, dans la mesure où tous les critères suivants sont respectés :

- Il existe une obligation juridique à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'évènement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La valeur actualisée de l'obligation est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière alors que les coûts de mise hors service de l'immobilisation sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante (ou d'une de ses composantes) et amortis sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en relation avec une immobilisation qui n'est pas comptabilisée ou n'est plus en utilisation productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service de l'immobilisation est directement passé en charge à l'État des résultats.

Le solde du passif à l'État de la situation financière est la meilleure estimation de la Société pour retirer l'obligation de mise hors service.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service des immobilisations en cause et comprennent également les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service qui font partie intégrante de la mise hors service de l'immobilisation corporelle. Les flux de trésorerie estimatifs sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens à prendre et sur l'échéancier à suivre pour la mise hors service.

La Société révisé annuellement l'évaluation de ces obligations en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes, lois et règlements applicables.

Si les critères ne sont pas respectés, la Société évalue alors si la situation se conforme à une éventualité et en fait la comptabilisation ou la divulgation appropriée.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés conformément à des critères précis divulgués à la note 16. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie	Coût ou coût après amortissement
	Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer	Coût ou coût après amortissement
	Retenues contractuelles	

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés ou de mise hors service des immobilisations, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que, dans le cas des passifs environnementaux, tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la réglementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

La Société a adopté le chapitre « SP 3400 Revenus », à compter du 1^{er} avril 2023, qui établit des normes sur la comptabilisation et l'information relatives aux revenus. Le chapitre donne des indications générales sur la manière dont les entités comptabilisent, évaluent, présentent et fournissent des informations relatives aux revenus issus des opérations comportant des obligations de prestation (opérations avec contrepartie) et des opérations sans obligations de prestation (opérations sans contrepartie). Il existe deux méthodes de comptabilisation des revenus liés à des obligations de prestation : à un moment précis ou remplie progressivement. Cette détermination est faite en fonction du moment où l'obligation de prestation est satisfaite.

Le chapitre SP 3400 a été appliqué prospectivement à ces états financiers et, comme le permettent les dispositions transitoires, les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. La mise en œuvre de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers.

4. DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	1 428	36 171
Taxes à recevoir	2 427	2 212
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	782	702
Autres débiteurs	288	188
Total des débiteurs	4 925	39 273

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	34 919	59 328
Salaires et charges sociales	2 896	2 075
Total des créditeurs et charges à payer	37 815	61 403

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations exigées des employés. Le taux de cotisation de base de la Société en vigueur à la fin de la période s'établissait à 9,35 % (9,35 % en 2023) du salaire annuel versé aux employés embauchés avant le 1er janvier 2013 et à 7,94 % (7,93 % en 2023) du salaire annuel versé aux employés embauchés après le 31 décembre 2012.

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Cotisations de l'employeur	1 920	1 875
Cotisations des employés	1 771	1 743

Le gouvernement est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des cinq (5) meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Pour calculer l'obligation pour les absences rémunérées liée aux congés de maladie accumulés au 9 décembre 2016 des employés ayant choisi de les reporter, la Société estime une probabilité de départ des employés de 15 % (15 % en 2023) avant l'éligibilité à la retraite.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux accidents de travail, la Société a reconnu une obligation en fonction d'une espérance de vie moyenne de 80 ans (80 ans en 2023) comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

Dans les deux cas, la Société utilise un taux de croissance de la rémunération de 3,0 % (2,0 % en 2023) et un taux d'actualisation de 4,5 % (4,5 % en 2023).

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi comprend les éléments suivants :

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	207	403
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1	(26)
Indemnités versées au cours de l'exercice	(59)	(170)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	149	207

7. RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défauts, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

8. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 19 sites (19 en 2023) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour six (6) des 19 sites (quatre (4) en 2023), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 112,7 M\$ (143,6 M\$ en 2023) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 13 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (15 en 2023), 11 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (13 en 2023). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux deux (2) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 3,39 % à 4,53 % (2023 – 2,84 % à 4,50 %).
- Le taux d'inflation de 3,61 % (2023 – 3,8 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2024		2023	
	\$		\$	
Secteurs	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est ⁽¹⁾	15 062	11 407	21 392	16 685
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest ⁽¹⁾	7 954	6 168	8 300	6 624
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration ^{(Est) (2)}	107 116	92 183	140 786	119 111
Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs ⁽³⁾	444	418	443	419
Pont Champlain d'origine ⁽⁴⁾	-	-	806	806
Héritage Champlain ⁽⁵⁾	2 680	2 512	-	-
Total	133 256	112 688	171 727	143 645

(1) Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure


Au 31 mars 2024, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux (2) portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

La Société prévoit procéder à la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi



que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers.

(3) Autoroute Bonaventure – Secteur de l'île des Sœurs

Ce projet consiste à réhabiliter le pont Clément, les voies routières et les viaducs dans le secteur de l'île des Sœurs afin de prolonger la durée de vie des infrastructures. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement à disposer des sols contaminés excavés aux fins des travaux de réhabilitation dans des sites autorisés selon les normes en vigueur. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour disposer de ces sols.

(4) Terrains à l'emplacement du pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés à l'emplacement du pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. À la fin de l'exercice terminé le 31 mars 2024, la Société ne présente à ses états financiers aucune obligation relativement aux terrains situés à l'emplacement du pont Champlain d'origine. La gestion des sols ainsi excavés était prévue dans le cadre des travaux de déconstruction qui se sont terminés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

(5) Héritage Champlain

Ce projet consiste à réaménager les terrains libérés suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes en vigueur et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.



9. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La Société a comptabilisé des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le retrait de l'amiante dans un de ses bâtiments, et d'autres obligations liées à la remise en état de lots qu'elle occupe.

Les changements survenus au cours de l'exercice dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaillent comme suit :

	2024			2023		
	\$			\$		
	Amiante	Obligation de remise en état	Total	Amiante	Obligation de remise en état	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>						
Solde d'ouverture	45	6 750	6 795	45	6 788	6 833
Passifs réglés	-	(187)	(187)	-	(126)	(126)
Révision des estimations	(1)	(448)	(449)	(1)	(70)	(71)
Charge de désactualisation ⁽¹⁾	1	208	209	1	158	159
Solde de clôture	45	6 323	6 368	45	6 750	6 795

(1) La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui est attribuable à l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées et ajustées en fonction de l'inflation liées aux projets et incluses dans le passif s'élèvent à 6,6 M\$ (2023 – 7,1 M\$). Il n'existe aucun recouvrement estimé ni aucune garantie financière ou arrangement de financement relativement aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

Taux ou fourchette	2024		2023	
	Amiante	Obligation de remise en état	Amiante	Obligation de remise en état
Taux d'actualisation	3,82 %	4,03 %	3,05 %	3,15 % à 3,28 %
Période d'actualisation des dépenses	2 ans	1 an	2 ans	1 à 2 ans
Durée estimative du règlement des dépenses	2 ans	1 an	2 ans	1 à 2 ans

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Terrains	Ponts, routes et promenades	Bâtiments	Véhicules et équipements	Autres	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
COÛT							
1er avril 2022	5 250	829 462	30 638	4 532	3 448	21 192	894 522
Acquisitions	-	29 750	373	1 974	492	9 087	41 676
Dispositions	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Mise hors service	-	(142)	-	-	-	-	(142)
Transferts	-	13 150	-	149	6 065	(19 364)	-
31 mars 2023	5 250	872 220	31 011	6 608	10 005	10 915	936 009
Acquisitions	-	997	113	200	380	18 125	19 815
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	68	(68)	-
31 mars 2024	5 250	873 217	31 124	6 808	10 453	28 972	955 824
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2022	-	227 051	1 345	1 752	2 565	-	232 713
Amortissement	-	28 691	749	417	2 249	-	32 106
Dispositions	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Mise hors service	-	(142)	-	-	-	-	(142)
31 mars 2023	-	255 600	2 094	2 122	4 814	-	264 630
Amortissement	-	30 814	780	547	2 513	-	34 654
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	-	-	-
31 mars 2024	-	286 414	2 874	2 669	7 327	-	299 284
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2023	5 250	616 620	28 917	4 486	5 191	10 915	671 379
31 mars 2024	5 250	586 803	28 250	4 139	3 126	28 972	656 540

11. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une (1) action au montant de 100 \$.

12. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 31 mars 2024, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers.

Autres éventualités

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 mars 2024, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal (Note 9). Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Services de fonctionnement

Le montant minimal à verser pour des services de police s'établit à 3,9 M\$ pour le prochain exercice se terminant le 31 mars 2025 et 4,1 M\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026. L'entente en cours, qui peut être résiliée avec un préavis de 24 mois, se termine le 24 juin 2029 et son renouvellement n'est pas automatique.

Fournisseurs

La Société s'est engagée à verser une somme de 127,5 M\$ au cours des prochaines années, principalement pour des travaux majeurs et des services professionnels. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
2025	75 421
2026	25 428
2027	12 180
2028	8 091
2029 et suivants	6 391
TOTAL	127 511

Baux

La Société s'est engagée, en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipements, à verser une somme de 5,6 M\$ au cours des prochaines années. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$
2025	1 870
2026	1 457
2027	1 399
2028	624
2029 et suivants	257
TOTAL	5 607

14. CHARGES SELON LEUR OBJET

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Entretien régulier et majeur	52 724	35 556
Déconstruction – Pont Champlain d’origine	30 157	91 822
Obligations environnementales	(25 750)	121 461
Obligations liées à la mise hors service d’immobilisations	(240)	88
Amortissement des immobilisations corporelles	34 654	32 106
Salaires et avantages sociaux	26 261	24 520
Services professionnels	14 597	16 688
Biens et services	8 146	7 303
Total des charges	140 549	329 544

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d’État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu’aux membres du conseil d’administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s’engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d’échange, à l’exception du coût de l’audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n’est pas constaté à l’État des résultats.

Au cours de l’exercice, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique Autres sources pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d’une entente de service avec Infrastructure Canada. Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique Autres débiteurs à la note 4 Débiteurs.

Au cours de l’exercice précédent, Infrastructure Canada a transféré à la Société, sans contrepartie, la responsabilité d’une section du boulevard Gaétan-Laberge située à proximité du pont Samuel-De Champlain. La juste valeur de l’immobilisation était estimée à 10,8 M\$.

De plus, au cours de l’exercice précédent, le ministre des Affaires intergouvernementales, de l’Infrastructure et des Collectivités a transféré à la Société, sans contrepartie, la gestion de terrains sur l’île des Sœurs sur lesquels est située une section de l’autoroute Bonaventure, communément désignée la Voie B. La juste valeur des terrains et de l’immobilisation était estimée à 1,6 M\$.

Un revenu équivalent totalisant 12,4 M\$ a été constaté à l’État des résultats de l’exercice terminé le 31 mars 2023 à titre de Transfert - Autres.



16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société équivaut approximativement à leur juste valeur.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit pour ce qui est de sa trésorerie et des débiteurs autres que les taxes à recevoir. La Société gère ce risque en traitant principalement avec le gouvernement et en surveillant de près l'attribution de crédit et le recouvrement en ce qui concerne les clients commerciaux. La valeur comptable présentée dans l'État de la situation financière de la Société en ce qui a trait à ses actifs financiers exposés au risque de crédit, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas un risque important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minimal puisqu'elle est composée d'encaisses et que la Société traite uniquement avec des institutions financières de renom qui sont membres de Paiements Canada.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimal puisque la majorité des débiteurs sont à recevoir des organismes gouvernementaux. Les autres débiteurs ne présentaient aucun solde en souffrance (aucun en 2023).

Le niveau de risque de crédit et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets et des estimations détaillées de la trésorerie associées à ses activités, et en assurant un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible puisque la Société est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada.



Les échéances des passifs financiers de la Société sont les suivantes, selon les estimations :

	2024	2023
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Moins de 90 jours		
Créditeurs et charges à payer	37 719	38 368
Retenues contractuelles	3 249	2 408
Sous-total	40 968	40 776
90 jours à un an		
Créditeurs et charges à payer	96	23 035
Retenues contractuelles	4 903	2 971
Sous-total	4 999	26 006
Plus d'un an		
Créditeurs et charges à payer	-	-
Retenues contractuelles	846	4 731
Sous-total	846	4 731
Total	46 813	71 513

Le niveau de risque de liquidité et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois (3) types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est attribuable à sa trésorerie. Pour réduire ce risque au minimum, la Société doit, conformément à sa politique de placement, investir son fonds de roulement excédentaire dans des instruments très liquides et à faible risque. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % au cours de l'exercice, le revenu d'intérêts sur la trésorerie aurait varié d'environ 0,7 M\$ (0,5 M\$ en 2023).

Le niveau de risque pour le taux d'intérêt ainsi que les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

+ + + + + + + + + +



Conseil d'administration et dirigeants (au 31 mars 2024)

Administrateurs

Lesley Antoun
Henri-Jean Bonnis
Richard Cacchione
Sandra Martel
Me Sylvain Villiard
Dale Ellen Williams

Dirigeants

Vacant, président du Conseil
Me Sylvain Villiard, président adjoint du Conseil
Sandra Martel, première dirigeante
Lucie Painchaud, trésorière
Me Paul Robert, secrétaire corporatif

Liste des comités du conseil d'administration (au 31 mars 2024)

Comité d'audit

Richard Cacchione, président
Me Sylvain Villiard
Dale Ellen Williams

Comité des ressources humaines

Lesley Antoun, présidente
Henri-Jean Bonnis
Dale Ellen Williams

Comité de gouvernance et d'éthique

Me Sylvain Villiard, président
Lesley Antoun
Dale Ellen Williams

Comité de risques

Henri-Jean Bonnis, président
Richard Cacchione
Me Sylvain Villiard

Sigles

Conseil – Conseil d'administration de PJCCI

Digue – Digue de la Voie maritime du Saint-Laurent

INFC – Infrastructure Canada

LGFP - *Loi sur la gestion des finances publiques*

NCCSP - Normes comptables canadiennes pour le secteur public

PJCCI - Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée

SST – Santé et sécurité au travail



Participez à la conversation

[JacquesCartierChamplain.ca](https://www.JacquesCartierChamplain.ca)

